

Délibération n°CA-2020-113 de la séance du conseil d'administration du 1^{er} octobre 2020 relative à la convention de partenariat pédagogique relative à la délégation de la préparation de la licence de gestion de l'université de Lille à l'Ecole Supérieure Algérienne des Affaires

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-3 et suivants,
Vu les statuts de l'Université de Lille,
Vu l'avis favorable de la commission de la formation et de la vie universitaire du 24 septembre 2020,

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité avec 28 participants,

APPROUVE la convention de partenariat pédagogique relative à la délégation de la préparation de la licence de gestion de l'université de Lille à l'Ecole Supérieure Algérienne des Affaires, telle que présentée dans le document annexé à la présente délibération.

Fait à Lille, le 1^{er} octobre 2020

Le président,

Jean-Christophe CAMART



FICHE DE SUIVI CONVENTION (fiche provisoire)

Service/Composante (émetteur) :	FFBC-IMMD	Personne en charge de l'accord (nom/tél/mail) :	Pascal GRANDIN Pascal.grandin@univ-lille.fr
Service instructeur :	Services accord et promotion attractivité émergence de projets internationaux	Personne en charge du suivi (nom/tél/mail) :	Claire DEVOS claire.devos@univ-lille.fr 03 62 26 81 43
Intitulé :	Convention de partenariat pédagogique relative à la préparation de la Licence de Gestion de l'Université de Lille à l'Ecole Supérieure Algérienne des Affaires		
<input checked="" type="checkbox"/> Accord/Convention initial·e		<input type="checkbox"/> Avenant n°	
Date de début : 01/09/2020		Date de fin : 31/08/2024	
<p>Descriptif sommaire : délocalisation de la licence de gestion de la FFBC-IMMD à l'ESAA. Le modèle d'accord utilisé est celui de l'Université de Lille. Les formations ne sont ouvertes qu'en formation initiale. 30% des cours minimum sont assurés par des enseignants lillois.</p> <p>Demande de validation par les instances sous réserve de la validation des parties surlignées en jaune par la Direction de la Scolarité (la validation peut être faite sans l'avis de la Direction de la Scolarité mais nous ne transmettrons bien sûr les accords au partenaire que sous réserve de ce dernier).</p> <p>PJ : accord à signer en 4 exemplaires</p>			

TRACABILITE PHASE PREPARATOIRE

Adressé le :	Au service (à préciser) :	Retourné par le service le .., avec les observations suivantes :
23/06/2020	Direction de l'Ingénierie de la formation	Le 25/06/2020 Remarques et commentaires effectués dans Convention de partenariat pédagogique relative à la préparation du master Comptabilité Contrôle Audit, du Master Commerce et Distribution et du Master Finance de l'Université de Lille à l'Ecole Supérieure Algérienne des Affaires dont le texte est le même ➤ Prises en compte et réponses apportées le 26/06/2020
23/06/2020	Direction de la Scolarité	

TRACABILITE PHASE DE VALIDATION – APPROBATION (Réservé au service des affaires institutionnelles)

	Le :	Avis/vote :
Conseil Académique plénier le		
Présenter à la Commission Vie Universitaire le		
Commission Recherche le		

Direction générale des services – Service des affaires institutionnelles

FICHE DE SUIVI CONVENTION (fiche provisoire)

Conseil d'Administration		
Approbation par délégation du CA au Président		

Numéro d'enregistrement de la convention : _____

SIGNATURE (Réservé au service des affaires institutionnelles)

Signé par le Président de l'Université le : _____

Signée par toutes les parties le : _____

Direction générale des services – Service des affaires institutionnelles

CONVENTION DE PARTENARIAT PEDAGOGIQUE RELATIVE A LA DELEGATION DE LA PREPARATION DE LA LICENCE DE GESTION DE L'UNIVERSITE DE LILLE A L'ECOLE SUPERIEURE ALGERIENNE DES AFFAIRES

Entre d'une part,

L'UNIVERSITE DE LILLE

Etablissement public, à caractère scientifique, culturel et professionnel,

N° SIRET 130 023 583 00011 – code APE 8542Z

Situé 42 rue Paul Duez – 59800 – LILLE, FRANCE

Représenté par son Président, M. le Professeur Jean-Christophe CAMART

Agissant dans le cadre des activités de la Faculté de Finance, Banque, Comptabilité – Institut du Marketing et du Management de la Distribution (FFBC-IMMD) dont M. Sébastien DEREPPER est le Doyen,

ci-après dénommés « **L'Université de Lille** » et « **FFBC-IMMD** »

et d'autre part,

L'ECOLE SUPERIEURE ALGERIENNE DES AFFAIRES

Etablissement public, à caractère administratif spécialisé

Située : les Pins maritimes, BP 63F, 16130 – MOHAMMADIA (Alger), ALGERIE

Représentée par son Directeur général, Mr Karim KARIED

ci-après dénommée « **L'ESAA** »,

Vu l'accord intergouvernemental en date du 13 juillet 2004 signé entre les gouvernements algérien et français, relatif à la création de l'Ecole Supérieure Algérienne des Affaires.

Vu l'arrêté du 13 juillet 2015 relatif à l'accréditation de l'Université de Lille, Droit et Santé l'habilitant à délivrer les diplômes nationaux de Master Mention Finance, Master Mention Comptabilité Contrôle Audit, Master Mention Marketing, vente.

Vu la convention de consortium relative au développement de l'Ecole Supérieure Algérienne des Affaires, signée le 6 décembre 2004.

Vu la convention de délégation de la préparation du master Finance et Banque, du master Comptabilité, Contrôle, Audit et du master Distribution et Marketing signée le 14 mai 2012.

Vu l'avenant N°1 à la précédente convention signée le 11 octobre 2013.

Vu la convention de délégation de la préparation du master Finance et Banque, du master Comptabilité, Contrôle, Audit et du master Distribution et Marketing signée le 15 juin 2015.

Vu le décret présidentiel n° 17-151 correspondant au 20 avril 2017 portant ratification de l'avenant à l'accord du 13 juillet 2004 entre le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et le Gouvernement de la République française relatif à la création de l'Ecole Supérieure Algérienne des Affaires, signé à Alger le 10 avril 2016.

Considérant la volonté commune des parties de poursuivre leur partenariat, dans les mêmes conditions,

Les Parties conviennent ce qui suit :

Article 1 : Objet

L'Université de Lille délègue à l'ESAA la gestion de la préparation de la licence de gestion.

Article 2 : Etendue

La présente convention a pour objet de conférer à l'ESAA l'exclusivité dans la préparation de la licence de gestion en Algérie.

L'Université de Lille reste seule compétente en matière de délivrance du diplôme faisant l'objet de la présente convention. A cet effet, les étudiants de l'ESAA devront impérativement prendre une inscription auprès de l'Université de Lille qui délivrera le diplôme aux étudiants admis.

Article 3 : Conditions et modalités de candidature et d'admission

L'inscription en licence est ouverte en formation initiale à tous les candidats résidants en Algérie en leur proposant une poursuite d'étude tournée notamment vers l'alternance et sous réserve de remplir les conditions précisées ci-après..

Les parties se réservent le droit, à terme de l'ouvrir également en formation continue. A cet effet, une nouvelle convention définissant les modalités de la formation en formation continue et les dispositions financières y afférent sera conclue

La décision d'admission est subordonnée à l'avis favorable d'une commission pédagogique telle qu'elle est définie par l'article D613-45 du code de l'éducation français. Elle est présidée par un professeur des universités de la Faculté FFBC-IMMD. La commission de sélection notamment est composée d'enseignants de l'Université de Lille et de l'ESAA.

Les candidatures se feront selon les mêmes modalités que les candidatures non délocalisées via la plateforme en ligne eCandidat et selon le calendrier approuvé par la Commission Formation et Vie Universitaire de l'Université de Lille (CFVU).

Le dossier de candidature sera constitué des pièces telles que définies par la CFVU.

Les critères de recrutement sont les mêmes que ceux définis pour la licence de gestion non délocalisée.

Les candidats doivent en outre justifier via le TCF ou le DELF d'un niveau B1/B2 de français selon le Cadre européen de référence commune pour les langues *. Ils peuvent aussi présenter les résultats d'un test algérien certifiant un niveau équivalent à celui exigé pour le TCF ou le DELF.

*<http://eduscol.education.fr/cid45678/cadre-europeen-commun-de-reference-cecrl.html>

La maîtrise de la langue anglaise pourra également figurer parmi les critères de sélection selon les modalités définies par la CFVU.

La sélection des candidats auditeurs délocalisés sera opérée par la Commission Pédagogique de Validation et d'Admission de la licence à laquelle s'ajoutera un représentant de l'ESAA.

La validation des études des auditeurs pour l'inscription en licence se fera conformément à l'article D613-38 du code de l'éducation français.

Le nombre maximum d'étudiants nouveaux inscrits chaque année est fixé à 200. Ce chiffre pourra être révisé conjointement par les représentants de l'ESAA et de la faculté FFBC-IMMD. Il sera voté chaque année par le conseil de faculté de la faculté FFBC-IMMD six mois avant le début de la sélection des candidats et transmis au directeur de l'ESAA.

L'Université de Lille se réserve le droit de ne pas ouvrir la formation si un minimum de 10 inscrits n'est pas atteint.

Article 4 : Modalités d'inscription administrative

Du fait de cette délégation de préparation de la licence, les candidats retenus et admis au sein de l'ESAA en Algérie, sont inscrits à l'Université de Lille, par l'intermédiaire de l'ESAA.

Lors de leur inscription, les candidats doivent fournir les documents suivants :

- le dossier d'inscription administrative selon le modèle fourni par la Direction de la scolarité de l'université de Lille dûment complété et accompagné des pièces demandées.

L'ESAA transmettra l'intégralité des dossiers et pièces justificatives à la Faculté FFBC-IMMD (pour transmission à la Direction de la scolarité).

Une fois enregistrés, l'ESAA recevra à destination de ses auditeurs les cartes multiservices de l'Université de Lille, et leurs attestations d'inscription.

L'Université de Lille n'est pas partie prenante dans les relations contractuelles de l'ESAA et ses auditeurs.

Article 5 : Organisation des formations

Les étudiants peuvent s'inscrire pour la session d'automne, de septembre à décembre, (les enseignements s'étalant de septembre de l'année N à septembre de l'année N+1) ou de printemps, de février à mai, (les enseignements s'étalant de février de l'année N à février de l'année N+1).

La FFBC-IMMD est maître d'ouvrage pédagogique du projet et en assure à ce titre, la direction scientifique et pédagogique.

L'organisation des études est placée sous la responsabilité et le contrôle des responsables pédagogiques de la licence. Ces derniers assurent également la direction du programme, conjointement avec les responsables algériens de la coordination désignés par le directeur de l'ESAA.

Chaque formation s'étale sur neuf mois et comporte l'ensemble des enseignements prévus par le diplôme dispensé (Annexe 1).

Les enseignements sont assurés à hauteur minimum de 30% par des intervenants de la FFBC-IMMD. Le reste des enseignements est assuré par des intervenants algériens, universitaires et praticiens validés par la FFBC-IMMD.

L'encadrement et le passage des soutenances est assuré localement, par la partie algérienne sous le contrôle de la FFBC-IMMD qui valide le choix des enseignants intervenant dans la formation.

Chaque formation est complétée par un stage, d'une durée conforme aux modalités de contrôle des connaissances figurant en annexe 1.

Chaque année, un rapport d'évaluation sera élaboré par les responsables pédagogiques de la licence et présenté aux représentants des parties contractantes.

Article 6 : Organisation des examens

L'organisation des examens est placée sous la responsabilité et le contrôle du jury.

Les examens se déroulent en Algérie au sein de l'ESAA, conformément au règlement des études applicable aux masters de l'Université de Lille.

Article 7 : Jury

Le jury d'examens et de diplôme ne pourra être différent du jury de licence nommé par le Président de l'Université de Lille. Le Président du jury est obligatoirement un enseignant de la FFBC-IMMD.

Le jury pourra être précédé de délibérations préparatoires composées de membres proposés conjointement par les responsables pédagogiques de la licence de gestion et du directeur de l'ESAA au Doyen de la FFBC-IMMD.

Article 8 : Délégation des enseignants

Au début de chaque année universitaire, les responsables pédagogiques de la licence de gestion ou leurs représentants et de l'ESAA sont chargés en collaboration, de l'organisation et de la coordination de l'année universitaire. Les responsables pédagogiques de la licence doivent à ce titre, valider le recrutement des nouveaux professeurs, et le plan prévu pour le déroulement du programme.

Article 9 : Délivrance du diplôme

L'Université de Lille délivre aux étudiants admis le diplôme de licence de gestion.

Article 10 : Frais de voyage et de séjours

L'ESAA prend en charge la totalité des frais de voyage et de séjour des intervenants de l'Université de Lille. Le voyage est effectué sur une compagnie aérienne régulière en classe économique. L'hébergement est assuré par l'ESAA dans les conditions de sécurité adéquates. Le montant total de ces frais de séjour ne peut excéder le montant du per-diem diem tel que défini par la Direction Générale des Finances Publiques de l'Etat Français, soit 149€ pour l'Algérie au 30/03/2020*.

*montant susceptible de variation, consultable en ligne sur https://www.economie.gouv.fr/dgfip/mission_taux_chancellerie/frais_resultat/DZ (groupe 1)

Article 11 : Rémunération

La rémunération des vacations des intervenants de l'Université de Lille est fixée à 82,5€ bruts de l'heure net de tous prélèvements dont sera déduit l'IRG prélevé à la source pour les groupes dont l'effectif est inférieur à 26 étudiants, à 110€ pour les groupes dont l'effectif est compris entre 26 étudiants et 60 étudiants et 137,50€ pour les groupes dont l'effectif est supérieur à 60.

Le Directeur de l'ESAA enverra au Président de l'Université de Lille à la fin de chaque année universitaire un état récapitulatif des paiements effectués aux intervenants de l'Université de Lille. Cet état contient le nom des intervenants, les cours ou prestations effectuées et le montant payé pour chacun d'eux.

Article 12 : Dispositions financières - Droits d'inscription

Le montant annuel des droits d'inscription à l'Université de Lille est égal pour chaque candidat retenu, au montant fixé chaque année par arrêté interministériel pour la licence. A titre indicatif, ces droits s'élèvent, pour l'année 2019-2020, à 170 euros. Ces droits seront encaissés en Algérie par l'ESAA, et réglés par l'ESAA sur le compte bancaire de l'Agent comptable de l'Université de Lille, au début de l'année universitaire ou du cycle de formation.

En complément, avant chaque inscription à ULILLE, les étudiants devront s'acquitter individuellement de la Contribution vie étudiante et de campus (C.V.E.C.).

Dissociée des frais d'inscription, cette contribution, d'un montant de 91€ pour l'année académique 2019/2020 (révisable annuellement) est : « destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention » (article L841-5 du Code de l'Education).

Article 13 : Protection des données personnelles

Dans le respect du Règlement UE 2016/679, les 2 partenaires garantissent un usage éthique des données personnelles échangées. Ils s'abstiennent d'effectuer toute autre exploitation que celles prévues dans les clauses de cette convention. Les 2 partenaires s'engagent également à sécuriser les transmissions de données personnelles lors de leurs échanges dématérialisés.

Article 14 : Durée

La présente convention prend effet au 1^{er} septembre 2020. Elle est conclue pour une durée de quatre ans sous réserve du renouvellement de l'accréditation des formations proposées en délocalisation et pourra être renouvelée de façon expresse à l'issue de cette période. Quatre mois avant son expiration, les Parties se réuniront afin de dresser un bilan d'application et d'envisager sa reconduction, qui se fera le cas échéant par la signature d'une nouvelle convention.

Article 15 : Dénonciation – Résiliation

La présente convention pourra faire l'objet d'une dénonciation expresse donnée avec un préavis de quatre mois par l'une ou l'autre des parties par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception.

Elle pourra être résiliée, par chacune des Parties en cas de manquement de l'autre à ses obligations contractuelles. La résiliation interviendra à l'issue de l'année universitaire.

En cas de dénonciation, les activités en cours doivent être menées à terme.

Article 16 : Modifications

La présente convention pourra être révisée à la demande de l'une ou l'autre des parties. Les modifications arrêtées ne peuvent intervenir que pour l'année universitaire suivante et feront l'objet d'un avenant à la présente convention.

Article 17 : Litiges

En cas de difficulté dans l'interprétation des dispositions de la présente convention ou en cas de litige, les Parties feront leurs meilleurs efforts, pour trouver une solution amiable. A défaut, elles se retourneront vers le Tribunal Administratif de Lille.

Article 18 : Annexes

Sont annexés à la présente convention les documents suivants :

1. Architecture et règlement de la licence de Gestion
2. Programmes de la Licence de Gestion

La présente convention est établie en quatre (4) exemplaires originaux rédigés en français, langue de l'accord faisant seule foi.

Fait à Lille le

***Pour l'Université de Lille
Le Président,***

***Pour l'Ecole Supérieure Algérienne des Affaires,
Le Directeur Général,***

Pr. Jean-Christophe CAMART,

Mr. Karim KARIED,

***Pour la Faculté FFBC-IMMD,
Le Doyen,***

Pr. Sébastien DEREPPER

Annexe 1

Architecture et règlement de la licence de gestion

Le règlement des études est en cours de validation à l'Université de Lille. Il sera appliqué de la même façon à l'ESAA qu'à Lille. Il sera joint ultérieurement à la convention.

Annexe 2

Programme de la licence de gestion

Programme de la licence 1

Unité d'Enseignement	Nb ECTS	Volume horaire encadré étudiant		Coeff	Intitulé
Totaux BCC1					
	9	72			
UE1.					
	9	72			
Sciences sociales		24	EC1	3	Introduction au Droit
		24	EC2	3	Introduction à la Sociologie
		24	EC3	3	Introduction à l'économie (Macro)
Totaux BCC2					
	6	60			
UE2.					
	6	60			
Gestion des entreprises		24	EC1	2,5	Introduction à la comptabilité/ finance
		24	EC2	2,5	Organisation et structure des entreprises
		12	EC3	1	Méthologie rédactionnelle : PlagiFake
Totaux BCC3					
	3	18			
UE3.					
	3	18			
Informatique		18	EC1	3	Informatique et numérique
Totaux BCC4					
	3	24			
UE4.					
	3	24			
Mathématiques		24	EC1	3	Mathématiques
Totaux BCC5					
	6	66			
UE5.					
	6	66			
UE5.1. Langues		24	EC1	3	Langue vivante 1 : anglais
		24	EC2	2	Langue vivante 2 : allemand, espagnol, portugais, italien, chinois
UE5.2. Communication 1		18	EC3	1	Techniques d'expression orale
Totaux BCC6					
	3	24			
UE6.					
	3	24			
Projet étudiant 1 (spécifique)		24	EC1	3	Projet
Totaux S1					
	30	264		30	
Totaux BCC1					
	6	48			
UE1.					
	6	48			
Economie et organisations		24	EC1	3	Introduction à l'économie (Micro)
		24	EC2	3	Histoire de l'entreprise
Totaux BCC2					
	9	72			
UE2.					
	9	72			
Culture générale et de gestion		24	EC1	3	Géopolitique et culture d'entreprise
		24	EC2	3	Introduction aux RH et sciences sociales
		24	EC3	3	Introduction au marketing et consommation

Totaux BCC3	0	0			
UE3.	0	0			
Totaux BCC4	0	0			
UE4.	0	0			
Totaux BCC5	9	72			
UE5.	9	72			
UE5.1. Langues		24	EC1	3	Langue vivante 1 : anglais
		24	EC2	2	Langue vivante 2 : allemand, espagnol, portugais, italien, chinois
UE5.2. Communication 2		18	EC3	3	Business games
		6	EC4	1	Projet Voltaire (E-Learning)
Totaux BCC6	6	24			
UE6.	6	24			
Projet étudiant 2 (Ouverte)		24	EC1	2	Projet
			EC2	4	Stage
Totaux S2	30	216		30	

Programme de la licence 2

Unité d'Enseignement	Nb ECTS	Volume horaire encadré étudiant	Intitulé	
Totaux BCC1				
	9	72		
UE1.1	9	72		
Environnement des organisations 1		24	EC1	Droit commercial
		24	EC1	Economie : Monnaie, Banque, Finance
		24	EC1	Sociologie des Organisations
Totaux BCC2				
	6	24		
UE2.1	6	48		
Management 1		24	EC1	Comptabilité - Contrôle de Gestion
		24	EC1	Management et Rôle du Manager
Totaux BCC3				
	3	18		
UE3.1	3	18		
Numérique		18	EC1	Informatique et numérique
Totaux BCC4				
	3	30		
UE4.1	3	30		
Mathématiques appliqués		30	EC1	Statistiques et Probabilités - Mathématiques
Totaux BCC5				
	6	66		
UE5	6	66		
UE 5.1 Langues		24	EC1	LV1
		24	EC2	LV2
UE 5.2 Communication 1		18	EC3	Techniques d'expression orale
Totaux BCC6				
	6	24		
UE6.1	6	24		
Projet étudiant 1 (ouverte)		24	EC1	Projet
Totaux S1				
	33	234		
Totaux BCC1				
	9	72		
UE1.1	9	72		
Environnement des organisations 2		24	EC1	Internationalisation des Entreprises
		24	EC1	Environnement Fiscal
		24	EC1	Gouvernance / RSE
Totaux BCC2				
	6	48		
UE2.1	6	48		
Management 2		24	EC1	Marketing fondamental et Comportement du consommateur
		24	EC1	Gestion des RH
Totaux BCC3				
	0	0		
UE3.1				
UE3.2	0	0		
			EC1	Intitulé EC1
UE3.N	0	0		
			EC1	Intitulé EC1

Totaux BCC4	3	24		
UE4.1	3	24		
		24	EC1	Techniques d'enquêtes
Totaux BCC5	6	60		
UE5	6	60		
UE 5.1 Langues		24	EC1	LV1
		24	EC2	LV2
UE 5.2 Communication 1		12	EC3	Gestion des sources
Totaux BCC6	6	24		
UE6.1	6	24		
Projet étudiant 2 (ouverte)		24	EC1	Projet
			EC2	Stage
Totaux S2	30	228		

Programme de la licence 3 parcours banque

Unité d'Enseignement	Nb ECTS	Volume horaire encadré étudiant	Intitulé	Tronc commun Mention Banque
Totaux BCC1	6	48		
UE1.	6	48		
Environnement juridique et bancaire		24	EC1 Droit social	TC-M
		24	EC2 Economie bancaire	
Totaux BCC2	9	96		
UE2.	9	96		
Gestion et finance		24	EC1 Fiscalité	
		24	EC2 Négociation bancaire	
		24	EC3 Mathématiques financières	
		24	EC4 Firme bancaire	
Totaux BCC3	3	18		
UE3.	3	18		
Outils digitaux et numériques		18	EC1 Informatique	TC-M
Totaux BCC4	3	42		
UE4.	3	42		
Analyse de données et sensibilisation à la recherche		24	EC1 Techniques quantitatives de gestion : Exploitation de données	TC-M
		18	EC2 Initiation à la recherche	TC-M
Totaux BCC5	6	48		
UE5.	6	48		
Langues		24	EC1 Langue vivante 1 : anglais	TC-M
		24	EC2 Langue vivante 2 : allemand, espagnol, portugais, italien, chinois	TC-M
Totaux BCC6	3	24		
UE6.	3	24		
Projet professionnel		24	EC1 Projet	TC-M
Totaux S1	30	276		
Totaux BCC1	6	48		
UE1.	6	48		
Environnement juridique et bancaire approfondi		24	EC1 Droit des sociétés	TC-M
		24	EC2 Droit bancaire et assurantiel	
Totaux BCC2	9	96		
UE2.	9	96		
Gestion et finance approfondie		24	EC1 Analyse financière de l'entreprise (ORBIS)	
		24	EC2 Finance d'entreprise et marchés financiers (WRDS)	
		24	EC3 Budget de trésorerie	
		24	EC4 Produits bancaires et d'assurance	
Totaux BCC3	0	0		
UE3.	0	0		
Totaux BCC4	0	0		
UE4.	0	0		

Totaux BCC5	6	48		
UE5.	6	48		
Langues		24	EC1 Langue vivante 1 : anglais	TC-M
		24	EC2 Langue vivante 2 : allemand, espagnol, portugais, italien, chinois	TC-M
Totaux BCC6	9	24		
UE6.	9	24		
UE6.1. Projet professionnel approfondi	3	24	EC1 Projet	TC-M
UE6.2. Stage	6		EC2 Stage	TC-M
Totaux S2	30	216		

Programme de la licence 3 parcours Comptabilité

Unité d'Enseignement	Nb ECTS	Volume horaire encadré étudiant	Intitulé	Tronc commun Mention CCA
Totaux BCC1	6	48		
UE1.	6	48		
Environnement juridique et social		24	EC1 Droit social	TC-M
		24	EC2 Droit des sociétés	
Totaux BCC2	9	96		
UE2.	9	96		
Gestion et comptabilité		24	EC1 Fiscalité	
		24	EC2 Comptabilité analytique	
		24	EC3 Comptabilité approfondie 1	
		24	EC4 Mathématiques financières	
Totaux BCC3	3	18		
UE3.	3	18		
Outils digitaux et numériques		18	EC1 Informatique	TC-M
Totaux BCC4	3	42		
UE4.	3	42		
Analyse de données et sensibilisation à la recherche		24	EC1 Techniques quantitatives de gestion : Exploitation de données	TC-M
		18	EC2 Initiation à la recherche	TC-M
Totaux BCC5	6	48		
UE5.	6	48		
Langues		24	EC1 Langue vivante 1 : anglais	TC-M
		24	EC2 Langue vivante 2 : allemand, espagnol, portugais, italien, chinois	TC-M
Totaux BCC6	3	24		
UE6.	3	24		
Projet professionnel		24	EC1 Projet	TC-M
Totaux S1	30	276		
Totaux BCC1	6	48		
UE1.	6	48		
Environnement juridique et social approfondi		24	EC1 Droit des sociétés	TC-M
		24	EC2 Droit fiscal	
Totaux BCC2	9	96		
UE2.	9	96		
Gestion et comptabilité approfondie		24	EC1 Analyse financière de l'entreprise (ORBIS)	
		24	EC2 Budget de trésorerie	
		24	EC3 Comptabilité approfondie 2	
		24	EC4 Finance d'entreprise et marchés financiers (WRDS)	
Totaux BCC3	0	0		
UE3.	0	0		
Totaux BCC4	0	0		

UE4.	0	0		
Totaux BCC5	6	48		
UE5.	6	48		
Langues		24	EC1 Langue vivante 1 : anglais	TC-M
		24	EC2 Langue vivante 2 : allemand, espagnol, portugais, italien, chinois	TC-M
Totaux BCC6	9	24		
UE6. Professionnalisation	9	24		
UE6.1. Projet professionnel approfondi	3	24	EC1 Projet	TC-M
UE6.2. Stage	6		EC2 Stage	TC-M
Totaux S2	30	216		

Programme de la licence 3 parcours Distribution

Unité d'Enseignement	Nb ECTS	Volume horaire encadré étudiant	Intitulé	Tronc commun M Distribution
Totaux BCC1	6	48		
UE1	6	48		
Environnement juridique et sectoriel		24	EC1 Droit social	TC-M
		24	EC2 Economie sectorielle	
Totaux BCC2	9	96		
UE2	9	96		
Compétences managériales en distribution		24	EC1 Marketing du retail omni canal	
		24	EC2 Comportements et valeurs en distribution	
		24	EC3 Construction de gamme et merchandising	
		24	EC4 Optimisation des stocks et des flux	
Totaux BCC3	3	18		
UE3.	3	18		
Outils digitaux et numériques		18	EC1 Informatique : PIX	TC-M
Totaux BCC4	3	42		
UE4.	3	42		
Analyse de données et sensibilisation à la recherche		24	EC1 Techniques quantitatives de gestion : Exploitation de données	TC-M
		18	EC2 Initiation à la recherche : culture géné, articles, ouvrages	TC-M
Totaux BCC5	6	48		
UE5.	6	48		
Langues		24	EC1 Langue vivante 1 : anglais	TC-M
		24	EC2 Langue vivante 2 : allemand, espagnol, portugais, italien, chinois	TC-M
Totaux BCC6	3	24		
UE6.	3	24		
Projet professionnel		24	EC1 Projet : 15h séminaire intégration + 9h AAIP prise de parole/ coaching pro	TC-M
Totaux S1	30	276		
Totaux BCC1	6	48		
UE1.	6	48		
Environnement juridique et commercial		24	EC1 Droit des sociétés	TC-M
		24	EC2 Calculs et indicateurs commerciaux	
Totaux BCC2	9	96		
UE2.	9	96		
Gestion et management de la distribution		24	EC1 E-commerce et numérique	
		24	EC2 Gestion opérationnelle de l'unité de vente	
		24	EC3 Leadership et animation d'équipe	
		24	EC4 Pilotage de la rentabilité : jeu d'entreprise (18h) + Autre (6h)	
Totaux BCC3	0	0		
	0	0		

Totaux BCC4	0	0		
UE4.	0	0		
Totaux BCC5	6	48		
UE5.	6	48		
Langues		24	EC1 Langue vivante 1 : anglais	TC-M
		24	EC2 Langue vivante 2 : allemand, espagnol, portugais, italien, chinois	TC-M
Totaux BCC6	9	24		
UE6. Professionnalisation	9	24		
UE6.1. Projet professionnel approfondi	3	24	EC1 Projet : AAIP (15h) + rapport stage (9h)	TC-M
UE6.2. Stage	6		EC2 Stage - 8 semaines minimum	TC-M
Totaux S2	30	216		